

Procès verbal du

CONSEIL MUNICIPAL DU

14 novembre 2018 à 20h00

(Début de séance 20h05)

Appel nominal des membres.	1
Désignation du secrétaire de séance	1
Démission de Laurence BOURDIER, première adjointe	1
Élections des adjoints	2
Délégation de fonction des adjoints	3
Indemnité de fonction des adjoints	4
Poste conseiller communautaire	4
Poste conseil municipal	4

APPEL NOMINAL DES MEMBRES.

Présents : Rouchon Guy, Peyrot Jacqueline, Godefroy Jean-Pierre, Gorius Didier, Fayard Mireille, Turpinat Denis, Gouvernaire Laëtitia, Thomas Jean-Claude, Marty Thomas, Lecossois Christophe, Lacoste Simone, Dardy Roland.

Absents : Tete Pascale (excusée), Boutet Marie-Andrée.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné à l'unanimité, Didier GORIUS en tant que secrétaire de séance

DÉMISSION DE LAURENCE BOURDIER, PREMIÈRE ADJOINTE

Par courrier Laurence BOURDIER informe Madame la Préfète de sa démission de première adjointe et de son mandat de conseillère municipale.

Madame la Préfète, par courrier du 05 novembre 2018, a accepté cette démission au 30 octobre 2018.

Le conseil municipal, doit alors procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

ÉLECTIONS DES ADJOINTS

Le nombre maximum d'adjoints autorisé est de quatre (délibération du 29 mars 2014 lors de la mise en place du conseil municipal) Il avait été proposé quatre adjoints.

Guy ROUCHON propose que :

- Thomas MARTY, actuellement 3^{ème} adjoint devienne 1^{er} adjoint
- Jacqueline PEYROT, 2^{ème} adjointe conserve ce rang
- Jean-Pierre GODEFROY, actuellement 4^{ème} adjoint devienne 3^{ème} adjoint

La position du 4^{ème} adjoint devient vacante.

Mireille FAYARD présente sa candidature.

A la question, « est-ce qu'il y a d'autres candidatures ? »

La réponse est : « non »

S'ensuit un débat où Simone LACOSTE demande si c'est utile qu'il y ait un quatrième adjoint ?

Chacun s'exprime en fonction de ses sensibilités et présente des éléments qui justifient la présence du-dit adjoint, aussi une majorité des conseillers pense qu'il faut un interlocuteur privilégié avec le corps enseignant d'où l'utilité de désigner un adjoint pour remplir ce rôle.

Du fait, de la réorganisation à la tête du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la réélection de ces 4 adjoints.

Sont désignés pour cette élection :

- Secrétaire : Gouvernaine Lætitia
- Assesseurs : Turpinat Denis et Thomas Jean-Claude

Élection du premier adjoint : Candidat : Thomas Marty

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 12

Bulletins nuls : 2

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu 10 voix Pour et 2 bulletins blancs

M. Thomas Marty, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 1er adjoint et est immédiatement installé.

Élection du deuxième adjoint : Candidat : Peyrot Jacqueline

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 12

Bulletins nuls : 2

Ajain – Compte rendu conseil municipal 14/11/2018

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu 10 voix Pour et 2 bulletins blancs

Mme Jacqueline Peyrot, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 2ème adjoint et est immédiatement installé.

Élection du troisième adjoint : Candidat : Godefroy Jean-Pierre

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 12

Bulletins nuls : 3

Suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 6

A obtenu 9 voix Pour et 3 bulletins blancs

M Jean-Pierre Godefroy, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3ème adjoint et est immédiatement installé.

Élection du quatrième adjoint : Candidat : Fayard Mireille

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins : 12

Bulletins nuls : 2

Suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu 10 voix Pour et 2 bulletins blancs

Mme Mireille Fayard, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4ème adjoint et est immédiatement installé.

DÉLÉGATION DE FONCTION DES ADJOINTS

Monsieur le Maire propose de déléguer les fonctions suivantes aux adjoints.

Le premier adjoint : communication, finances

Le deuxième adjoint : salle polyvalente, affaires sociales et cérémonies

Le troisième adjoint : travaux, voirie et bâtiments

Le quatrième adjoint : école, centre de loisirs et éducation

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 11

INDEMNITÉ DE FONCTION DES ADJOINTS

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées aux adjoints soit 16.5 % maximum de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les propositions suivantes sont soumises au vote :

- indemnité du 1^{er} adjoint : 10.53 % de l'indice brut terminal soit 407.58 €
- indemnité du 2^{ème}, du 3^{ème} et 4^{ème}, idem

Contre : 0

Abstention : 1

Pour : 11

POSTE CONSEILLER COMMUNAUTAIRE

En application de la règle de parité, le poste revient à Mme PEYROT Jacqueline.

POSTE CONSEIL MUNICIPAL

Un poste de conseiller municipal devient donc vacant. Il n'y a pas lieu de procéder légalement à l'appel de Mme Martine NOUAILLE qui a déjà refusé ce poste.

En conclusion : le Conseil Municipal siègera dorénavant avec 14 élus.

COMMISSION FINANCES

Mireille FAYARD sera dorénavant membre de la commission des finances.

Fin du Conseil Municipal à 20h30